

**C.L.E.P**  
**CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

8, IMPASSE HAUTE CHIFFOLIERE  
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial

**C.L.E.P**  
**CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

8, IMPASSE HAUTE CHIFFOLIERE  
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**SOFIDEM**  
**Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie**  
**Ouest-Atlantique**

**Rue J.B. Lamarck**  
**CS 52145**

**53021 LAVAL CEDEX 9**

Mesdames, Messieurs,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du centre lavallois d'éducation populaire (C.L.E.P) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les conséquences de l'approbation du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 25 mars 2021

Le commissaire aux comptes



---

SOFIDEM  
François LE SPEGAGNE

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 668	2 668		307
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	87 222	72 136	15 086	11 509	
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>89 905</b>	<b>74 804</b>	<b>15 101</b>	<b>11 817</b>	
	Comptes de liaisons				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	837		837	347
	Autres créances	45 521		45 521	40 739
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	127 642		127 642	103 988	
Charges constatées d'avance				331	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>174 000</b>		<b>174 000</b>	<b>145 405</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>263 906</b>	<b>74 804</b>	<b>189 101</b>	<b>157 222</b>

(1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an



# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droits de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	9 860	9 860
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	43 666	8 517
	<b>Résultat de l'exercice</b>	30 795	35 149
	<b>Total des fonds propres</b>	84 321	53 526
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	6 130	6 489
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	6 130	6 489	
<b>Total des fonds associatifs</b>	90 450	60 015	
	Provisions pour risques Provisions pour charges	45 245	43 572
	<b>Total des provisions</b>	45 245	43 572
	Comptes de liaisons		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	4 000	
	<b>Total des fonds dédiés</b>	4 000	
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		3 821
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 249	16 704
	Dettes fiscales et sociales	15 801	19 381
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 402	231	
Produits constatés d'avance	11 955	13 498	
<b>Total des dettes</b>	49 406	53 635	
	Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		189 101	157 222
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes		30 795,00	35 148,94
(1) Dont à moins d'un an		49 406	53 635
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			3 821



# Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros		
		31/12/2020	31/12/2019	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	54 666	170 465	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	221 677	110 937	
	Dons			
	Cotisations	5 995	11 630	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	313	223	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	7 643	4 346	
	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>290 294</b>	<b>297 601</b>	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	2 244	795
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		61 300	89 433	
Impôts, taxes et versements assimilés		5 357	718	
Rémunération du personnel		140 435	129 364	
Charges sociales		40 526	35 833	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		6 313	6 580	
Dotation aux provisions		1 673	11 480	
Autres charges		1 145	1 195	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>258 992</b>	<b>275 398</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>31 302</b>	<b>22 204</b>	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	276	300	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières		123	
Charges financières	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>276</b>	<b>177</b>	
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>31 579</b>	<b>22 381</b>	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	3 216	13 217	
	Charges exceptionnelles		450	
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 216</b>	<b>12 768</b>	
	Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 000		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>293 787</b>	<b>311 119</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>262 992</b>	<b>275 970</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>30 795</b>	<b>35 149</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>	<b>78 662</b>	<b>123 654</b>	
	Bénévolat	61 862		
	Prestations en nature	16 800	123 654	
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>	<b>78 662</b>	<b>123 654</b>	
	Secours en nature	61 862		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	16 800	123 654	
	Personnel bénévole			



## Etats financiers au 31/12/2020

### Annexes



## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **189 101** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **293 787** euros et un total **charges** de **262 992** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **30 795** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Pour être conforme au nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 avec une mise en application au 01/01/2020, les subventions CAF, animation globale et ACF, ont été inscrites dans un compte de la classe 74 et non plus en classe 70.

Pour cet exercice, la situation de trésorerie de l'association n'est pas représentative. L'activité de l'association a été fortement impactée par la crise sanitaire. De nombreux remboursements d'activités non dispensées pour un montant de 5000€ n'ont pas été faits sur l'exercice. Le Chiffre d'affaire des produits d'activité a été moindre au regard de l'exercice précédent. Les charges d'exploitation ont baissé alors que le niveau de subvention a été maintenu (La CAF pour les prestations de service de l'été, la DDCSPP pour la fête du jeu, la CARSAT et Le Département pour les actions seniors par exemple). D'autres produits d'exploitation ont aussi été obtenus dans le cadre des mesures gouvernementales d'aide économiques aux organisations privées ce qui a permis à l'association de pallier la perte de chiffre d'affaires. Plusieurs règlements de factures n'ont pas été fait en 2020.

Cette conjoncture amène l'association à consolider ses fonds propres et donc d'avoir un fonds de roulement permettant de couvrir 6 mois de salaires brut/chargés

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Les charges de personnels

## Les produits

Le centre social CLEP53 bénéficie de plusieurs sources de financement :

- la participation des familles aux différentes activités
- les prestations CAF pour 104 612 euros pour les différentes activités et le fonctionnement
- la subvention de la ville de Laval à hauteur de 115 000 euros dont 8000 euros de subvention exceptionnelle.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Les capitaux propres

### Provisions pour risques

Cette provision correspond au calcul de départ à la retraite des salariés. Actualisé pour un montant de 1673 euros sur l'exercice 2020. La provision est de 45245 euros au 31/12/2020

Les paramètres généraux de calcul sont les suivants :

- table de mortalité 2014-2016 INSEE
- un taux d'actualisation des salaires à 1% pour les catégories -30 ans et + 50 ans et 2% pour la catégorie 30-50 ans
- un taux de charges sociales patronales à 40%
- la convention collective de l'animation est appliquée

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	9 860			9 860
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	8 517	35 149		43 666
Résultat de l'exercice	35 149	30 795	35 149	30 795
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 489	1 626	1 985	6 130
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>60 015</b>	<b>67 570</b>	<b>37 134</b>	<b>90 450</b>

## Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 668					2 668
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 668</b>					<b>2 668</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	41 882		6 546			48 428
	Matériel de transport	14 500					14 500
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 258		3 036			24 294
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>77 640</b>		<b>9 582</b>			<b>87 222</b>	
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			15			15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>15</b>			<b>15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 308</b>		<b>9 597</b>			<b>89 905</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	2 361	307		2 668
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 361</b>	<b>307</b>		<b>2 668</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	39 437	1 619		41 055
Matériel de transport	7 951	2 900		10 851
Matériel de bureau, mobilier	18 743	1 487		20 230
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>66 131</b>	<b>6 006</b>		<b>72 136</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68 492</b>	<b>6 313</b>		<b>74 804</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			11 955
Pca sur activites socio culturelles 2019-2020		11 955	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>11 955</b>

**C.L.E.P**  
**CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

8 IMPASSE HAUTE CHIFFOLIÈRE  
53000 LAVAL

**RAPPORT SPÉCIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation**

**des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**SOFIDEM**

**Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie  
Ouest-Atlantique**

**Rue J.B. Lamarck  
CS 52145  
53021 Laval Cedex 9**

Aux membres du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association Centre Lavallois d'Éducation Populaire (C.L.E.P), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à LAVAL, le 25 mars 2021

Le commissaire aux comptes



---

SOFIDEM  
François LE SPEGAGNE